

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE

Arrondissement :  
LIMOGES

Canton :  
CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de  
membres**

En Exercice	19
-------------	----

Présents	13
----------	----

Votants	19
---------	----

**Date de convocation**

04/07/2024
------------

**Date d'affichage**

04/07/2024
------------

Objet : actualisation  
des tarifs périscolaires  
et extrascolaires de  
l'ALSH.

**Délibération n° 2024DEL32**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC**

**Séance publique du 11 juillet 2024**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents** :

Mmes CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FOURGEAUD, GUITARD, MORNETAS, MM BRUNET, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

**Absents et excusés** :

Nicole BAYLE procuration donnée à Fabrice RECORD

Laure FERNANDES procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Caroline BOURGER procuration donnée à Claire MOURNETAS

Jean-Pierre CHAZELAS procuration donnée à Maryvonne COMES

Didier LEYRIS procuration donnée à Claude GOURINCHAS

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN

Fabrice RECORD a été élu secrétaire de séance.

L'Accueil de loisirs Solignac-Le Vigen accueille les enfants âgés de 3 à 17 ans issus des communes de Solignac et du Vigen ou de communes extérieures.

Il coordonne à la fois :

- Les TAP de l'école de Solignac (temps d'activités périscolaires),
- La garderie éducative du soir de l'école de Solignac,
- Les mercredis pour les deux communes et en dehors,
- Les vacances (hors vacances de Noël) pour les deux communes et en dehors,
- Le Pôle ado pour les mercredis et certaines périodes de vacances.

Le Maire propose une mise à jour des tarifs de septembre 2024 à août 2025 comme suit :

**Accueil de loisirs périscolaire (mercredi)**

Quotient familiale en euros	Journée avec repas. Ecoles à 4 jours		Demi-journée avec repas. Ecoles à 4.5 jours	
	Solignac et Le Vigen	Autres communes	Solignac et Le Vigen	Autres communes
0 à 400	9.40 €	12.00 €	7.85 €	9.80 €
401 à 769	9.95 €	12.55 €	8.10 €	10.10 €
Supérieur à 769	10.50 €	13.10 €	8.40 €	10.40 €

### Accueil de loisirs extrascolaire (vacances)

Quotient familiale en euros	Journée avec repas.		Forfait semaine avec repas (5 jours ouvrés)	
	Solignac et Le Vigen	Autres communes	Solignac et Le Vigen	Autres communes
0 à 400	9.90 €	12.55 €	44.50 €	56.45 €
401 à 769	10.45 €	13.10 €	47.00 €	58.95 €
Supérieur à 769	11.00 €	13.65 €	49.50 €	61.40 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Mairie de SOLIGNAC  
(Haute-Vienne)

19/07/2024

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre  
PORTHEAULT, Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le  
Et la publication le

